

SIRMOTOM



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2012

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20130702-DCS2013_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2013

Publication : 05/07/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000



**Monsieur Yves
JEGO, Président du
SIRMOTOM**

**« Notre priorité
reste le
développement
durable et la
maîtrise
budgétaire »**

LE MOT DU PRESIDENT

La création du SIRMOTOM a été amorcée par une volonté de protéger l'environnement, notion qui a aujourd'hui évolué en « développement durable ». Ce souci de préservation a été le leitmotiv du syndicat qui se fait le digne héritier de cette idée, avec un objectif permanent d'efficacité.

Ainsi, nous avons réussi à allier rigueur budgétaire et projets d'investissements importants. Rigueur budgétaire, car comme je m'y étais engagé, les cotisations demandées aux communes adhérentes n'ont pas augmentées ces dernières années, nous plaçant ainsi à contre-courant des tendances globales.

2013 restera pour le SIRMOTOM une année riche en projets et évolutions notamment visibles en

déchetteries. Elles seront bientôt mises aux normes, suivant ainsi la réglementation nationale, imposant notamment la pose de gardes corps. Dans un même temps, la déchetterie de Voulx sera agrandie, afin de garantir une qualité de service supérieure aux usagers, et faire face à l'émergence des nouvelles filières de reprise qui se mettent progressivement en place.

Nous devons nous réjouir de ce bilan, résultat de la coopération réussie de tous les acteurs du territoire, à la fois élus, institutionnels, habitants et professionnels. C'est avec l'énergie et l'engagement de chacun, que nous pourrons atteindre l'objectif majeur de la préservation des grands équilibres écologiques de notre planète.

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le CVE du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'exercice correspondant à l'année 2012. Il est établi sur la base des documents que nous avons reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et factures émises.

RAPPEL

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages ou pour une partie seulement de ce service public.

SOMMAIRE

Introduction..... page 2

1

Synthèse introductive

Le territoire concerné..... page 4

La compétence exercée..... page 5

Les équipements du SIRMOTOM..... page 5

L'organisation actuelle du Syndicat..... page 6

Les modes de collecte et fréquence..... page 7

Les évènements marquants de l'année..... page 8

2

Les indicateurs techniques

Précollecte : la conteneurisation..... page 10

La collecte des déchets..... page 11

Le traitement des déchets..... page 12

Les déchetteries..... page 14

Les services..... page 16

3

Les indicateurs financiers

Coût annuel lié au Syndicat..... page 18

Coût annuel lié à la collecte et à la précollecte..... page 19

Coût annuel des déchetteries..... page 20

Coût annuel lié au traitement..... page 21

Conclusion..... page 23

1 Synthèse introductive

1 – Le territoire concerné



Communes indépendantes	5 517
Balloy	341
Bazoches les Bray	826
Chatenay sur seine	940
Coutençon	278
Egigny	327
Gravon	138
Gurcy le Chatel	555
Montigny Lencoup	1 299
La Tombe	214
Villeneuve les Bordes	599
Cté Cnes Moret Seine et Loing	2 694
Dormelles	874
Saint Ange le Vieil	230
Villemaréchal	852
Ville Saint Jacques	738
Cté Cnes des Deux Fleuves	34 619
Barbey	191
Brosse Montceaux (la)	716
Cannes Ecluse	2 630
Courcelles en Bassée	225
Esmans	895
Forges	560

Compétence :
collecte et traitement

40 communes adhérentes intégrées dans :

- 5 communautés de communes
- 10 communes indépendantes

50 930 habitants
(recensement INSEE 2009)

Grande Paroisse (la)	2 648
Laval en Brie	461
Marolles sur seine	1 615
Misy sur Yonne	969
Montereau Fault Yonne	16 509
Saint Germain Laval	2 820
Salins	1 028
Varennes sur Seine	3 352
Cté Cnes Gâtinais Val de Loing	1 925
Lorrez le Bocage	1 262
Vaux sur Lunain	201
Villebéon	462
Cté Cnes Brie Nangissienne	952
Chapelle Rablais (la)	952
Cté Cnes Bocage Gâtinais	5 223
Blennes	568
Chevry en Sereine	496
Diant	215
Flagy	646
Montmachoux	230
Noisy Rudignon	594
Thoury Férottes	653
Voulx	1 821

2 – La compétence exercée

Le Syndicat de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M) exerce les compétences suivantes :

Collecte en porte-à-porte

- des déchets ménagers
- des emballages recyclables
- des encombrants
- du papier administratif

Collecte en point d'apport volontaire

- du verre
- des journaux, revues, magazines
- du textile
- des piles
- des sapins de Noël

Gestion des déchetteries

Dotation

- en bacs de collecte
- en composteurs

Informations liées à la collecte et à la valorisation des déchets (calendriers de collecte, guide de tri, stop pub, évènementiels, sensibilisation au sein des écoles...)

Les compétences du SIRMOTOM appartiennent en grande partie au domaine de la collecte des déchets, du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Néanmoins, le SIRMOTOM exerce encore cette compétence sur plusieurs postes :

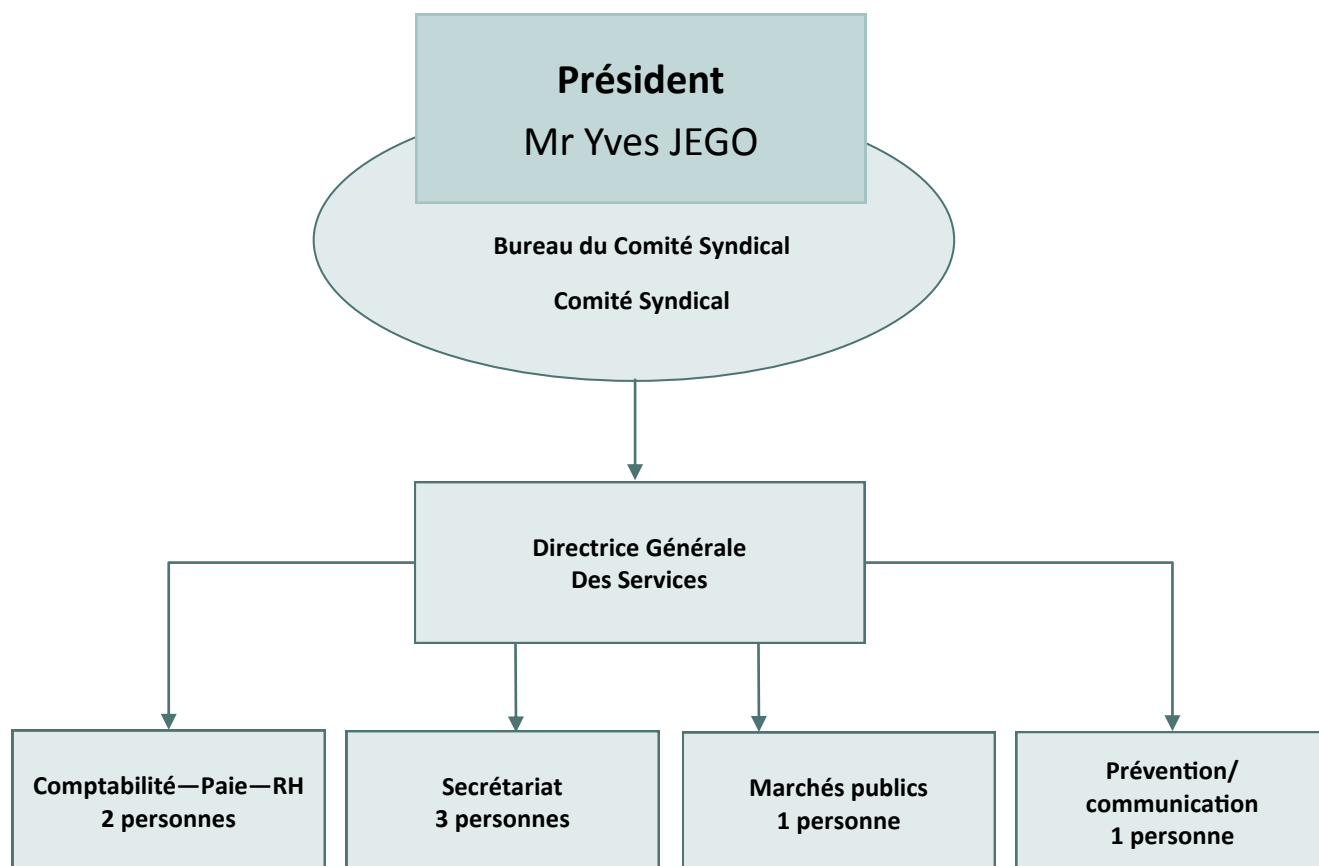
	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Journaux, revues, magazines	Verre	Encombrants	Déchetteries
Collecte	X	X	X	X	X	X
Traitement					X	X

3 – Les équipements du SIRMOTOM

Pour exercer sa compétence, le SIRMOTOM dispose :

- ◆ D'un site d'exploitation pour organiser les opérations de collecte, le stockage de fournitures et de matériel ;
- ◆ D'un bâtiment accueillant le personnel administratif ;
- ◆ D'un quai de transfert, permettant de massifier la collecte sélective avant de l'expédier en majorité au Centre de Tri SYTRAVAL à Nangis, et exceptionnellement au Centre de Tri de Limeil-Brévannes ;
- ◆ De deux déchetteries, situées à Voulx et à Montereau ;
- ◆ D'une plate-forme de transfert du verre à Montereau.

4 - ORGANISATION ACTUELLE DU SYNDICAT



Le **Bureau du comité syndical** est composé de 12 membres élus par les délégués des collectivités adhérentes : un président, 3 vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire adjoint et 6 assesseurs. Ils ont en charge, avec l'aide des services, l'examen et l'approbation des dossiers qui seront présentés en Comité Syndical.

- ◆ **1^{er} Vice Président chargé des finances** : M. René LEFIER
- ◆ **2^{ème} Vice Président chargé de la communication** : M. Frédéric FONTAINE
- ◆ **3^{ème} Vice Président chargé des ressources humaines** : M. Bernard LIEBEN
- ◆ **Secrétaire** : M. Douglas ZENI
- ◆ **Secrétaire Adjoint** : M. Pierre MONCLARD

- ◆ **Assesseurs** : M. Georges SPRIET, M. Pierre TROUVE, Mme Corinne MANGATAYE, M. Jean René LABADILLE, M. André PELLE, Mme Marie-Claude DE SAINT LOUP

Le **Comité Syndical** se compose de 160 membres : 80 délégués titulaires et 80 délégués suppléants (soit 4 représentants par commune adhérente).

5 - LES MODES DE COLLECTE ET FREQUENCES

Le SIRMOTOM propose différents modes de collectes selon les flux de déchets concernés, dans un souci d'optimisation. Les fréquences de collecte sont également adaptées en fonction de la typologie d'habitat, et de la densité de population. Ces collectes concernent à la fois des « déchets quotidiens » (ordures ménagères, collecte sélective) et « occasionnels » (encombrants, textiles, piles...).

Flux	Opérateur	Mode de collecte
Ordures ménagères	Aubine – Véolia Propreté	Porte-à-Porte (C1 à C4)
Emballages ménagers	Aubine – Véolia Propreté	Porte-à-Porte (C0,5 à C1)
Verre	Aubine – Véolia Propreté	Point d'apport volontaire
Journaux, revues, magazines	Aubine – Véolia Propreté	Point d'apport volontaire
Verre	Aubine – Véolia Propreté	Point d'apport volontaire
Encombrants	Aubine – Véolia Propreté	Porte-à-Porte (1 fois par trimestre)
Papier administratif	Aubine – Véolia Propreté	Porte-à-Porte (C0,25)
Textiles	EcoTextile/Le Relais	Point d'apport volontaire
Piles	AIP Refon	Point d'apport volontaire
Sapins de Noël	Aubine – Véolia Propreté	Point d'apport volontaire



Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

Ce programme, issu du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, consiste à mettre en place un plan d'actions dans chaque collectivité compétente en matière de déchets, visant à « réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années ».

En novembre 2011, le SIRMOTOM a contractualisé avec l'ADEME, en partenariat avec la Région Ile-de-France. Ce dispositif est devenu obligatoire depuis le 1er janvier 2012, les collectivités nouvellement engagées ne reçoivent plus de concours financier.

En parallèle du diagnostic pour la rédaction du Programme Local de Prévention, le SIRMOTOM a organisé une conférence sur la prévention des déchets le Jeudi 22 Novembre 2012. Une vingtaine d'élus était présente.

Suppression de la tarification du carton pour les professionnels en déchetterie

La mise en place d'une tarification pour l'accès des professionnels en déchetterie en 2011 a entraîné une baisse des tonnages de cartons collectés. Au vu de la production de carton du secteur professionnel, et du faible coût de traitement lié, il a été décidé d'exonérer les professionnels pour ce type d'apport, pour encourager son recyclage.

Expérimentation sur la collecte du verre

Le SIRMOTOM a été sollicité par Eco-Emballages afin de participer à une expérimentation nationale sur la collecte du verre en point d'apport volontaire. L'objectif était d'implanter plusieurs nouveaux points de collecte (9 colonnes supplémentaires sur la commune de Montereau), et de mesurer

l'impact de différents types de communication sur le taux d'utilisation des bornes (communication en porte-à-porte, par flyer, ou sans communication). Les enseignements tirés de cette étude permettront de définir le mode de communication le plus efficient.

La sensibilisation des usagers

La communication directe à l'utilisateur reste un des principaux axes de la collectivité en matière de sensibilisation au tri des déchets. Elle s'articule autour de deux axes principaux : le suivi de collecte et les animations pédagogiques.

Le suivi de collecte

Lors de chaque tournée de collecte sélective, les ripeurs assurent un contrôle visuel du contenu de chaque poubelle jaune. Si plus de 3 erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « refus de tri » indiquant le numéro vert des ambassadeurs du tri.

Le collecteur a procédé à **3 405 refus de collecte** durant l'année 2012. Pour chaque refus de collecte, un ambassadeur de tri est missionné pour rencontrer l'utilisateur, lui apporter des informations sur les consignes de tri, et lui communiquer le guide de tri du SIRMOTOM.

Les animations pédagogiques

Plusieurs types d'animations pédagogiques ont été proposées en 2012 : des animations scolaires, des animations pédagogiques, et participation à des événements divers.

Les ambassadeurs du tri assurent tout au long de l'année scolaire des animations pédagogiques auprès des élèves de primaire principalement, dans les écoles du syndicat qui en font la demande. Ainsi, en 2012, **37 classes** ont été sensibilisées par un ambassadeur de tri.

Le SIRMOTOM a organisé dans ses locaux des animations tout au long de l'année, destinées aux enfants de 6 à 12 ans. Ces animations, organisées en quatre ateliers, avaient pour thématique un matériau par séance (papier, carton, plastique, bois).

Le Syndicat a participé ou organisé 7 autres évènements :

- ◆ Animation au centre E. Leclerc sur le tri du verre lors de l'évènement « Un Week-end au Vert » ;
- ◆ Foire de la Saint Parfait à Montereau – Stand sur le tri du Verre ;
- ◆ Intervention au centre socioculturel de Varennes - Jeu de l'oie sur le tri sélectif ;
- ◆ Randonnée sur le cycle de vie d'un produit en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement ;
- ◆ Nettoyons la Nature – CCAS de Ville-St-Jacques ;
- ◆ Visite de la déchetterie et du Centre de Valorisation Energétique ;
 - CP/CE1 - CM1 Ecole de la Poterie - Montereau
 - Ecole de Ville-Saint-Jacques - CE1/CE2/CM1.
- ◆ Visite Centre de tri - 2 classes – Ecole de la Poterie – Montereau.

La communication écrite

Vecteur important de l'information, elle comprend à la fois la communication sur papier, la communication sur le site Internet et divers autres supports.

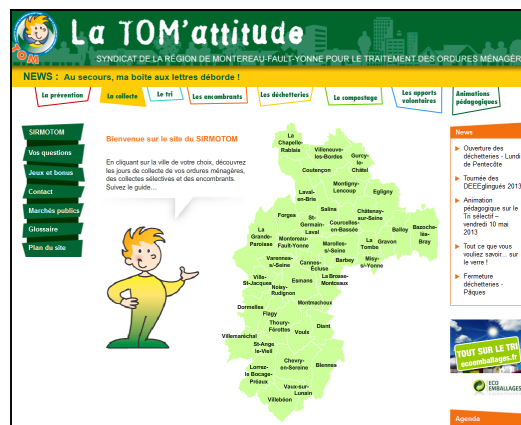
La communication sur papier

Suite à la demande de certains de ses adhérents, le SIRMOTOM a écrit plusieurs articles pour les gazettes communales en 2012. Il a également entrepris de relancer une sensibilisation massive au tri sélectif et à la prévention en fin d'année, en distribuant dans chaque boîte aux lettres une pochette sur la prévention, comportant :

- ◆ Un guide de tri ;
- ◆ Un autocollant Stop Pub ;
- ◆ Une brochure sur la collecte des textiles ;
- ◆ Une brochure sur la collecte des lampes ;
- ◆ Un mémotri.

La communication sur Internet

Le SIRMOTOM dispose d'un site Internet remis à jour et étoffé régulièrement. L'accent est mis sur le développement des fonctionnalités et des informations disponibles. Le site a été visité **9 860 fois** en 2012, soit en moyenne 27 fois par jour.



Réimpression des autocollants PAV

Les consignes collées sur les points d'apport volontaire du territoire, parfois installées depuis plus de 10 ans, commencent à se dégrader. Des autocollants ont été imprimés, afin de pouvoir les remplacer au fur et à mesure.

Déconstruction de l'ancienne usine d'incinération du SIRMOTOM

Avec la mise en service du Centre de Valorisation Energétique, l'ancienne usine d'incinération a définitivement fermé ses portes fin 2011. Sa déconstruction s'est terminée en fin d'année 2012.

1 – Précollecte : la conteneurisation

Parc de conteneurs installé

Les conteneurs destinés à la collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective sont mis à disposition des foyers par le SIRMOTOM. Il assure dans un même temps leur maintenance, et leur remplacement en cas de volume inadapté. Le syndicat assure également l'installation des points d'apport volontaire, et leur nettoyage.

	Litrage total 2012	Evolution 2011/2012	Litrage moyen par habitant
Bacs d'Ordures Ménagères	6 509 380	2,15%	127,81
Bacs de tri sélectif	3 573 540	2,53%	70,17

Le litrage des conteneurs d'ordures ménagères fourni augmente de manière continue depuis 1995 (+ **52,37%**). Cette évolution est la conséquence de divers phénomènes, notamment :

- ♦ la construction de nouveaux lotissements dans certaines localités ;
- ♦ le refus d'un bac de plus petite dimension lorsque la taille de la famille diminue.

La dotation des nouveaux habitants du Syndicat est aujourd'hui le facteur principal de l'augmentation du parc de conteneurs.

Parc de bornes d'apport volontaire installé

Fin 2012, **138** bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre et **125** bornes d'apport volontaire pour la collecte des journaux magazines étaient installées. **9 nouveaux points de collecte** ont été installés sur Montereau dans le cadre de l'expérimentation sur le verre. Dans un même temps, 3 bornes verre et 3 bornes papier ont été achetées, afin de faire face aux dégradations engendrées sur plusieurs points d'apport volontaire.

Maintenance des conteneurs

En 2012, **424 interventions** ont été réalisées pour assurer la maintenance des conteneurs d'ordures ménagères et de collecte sélective.

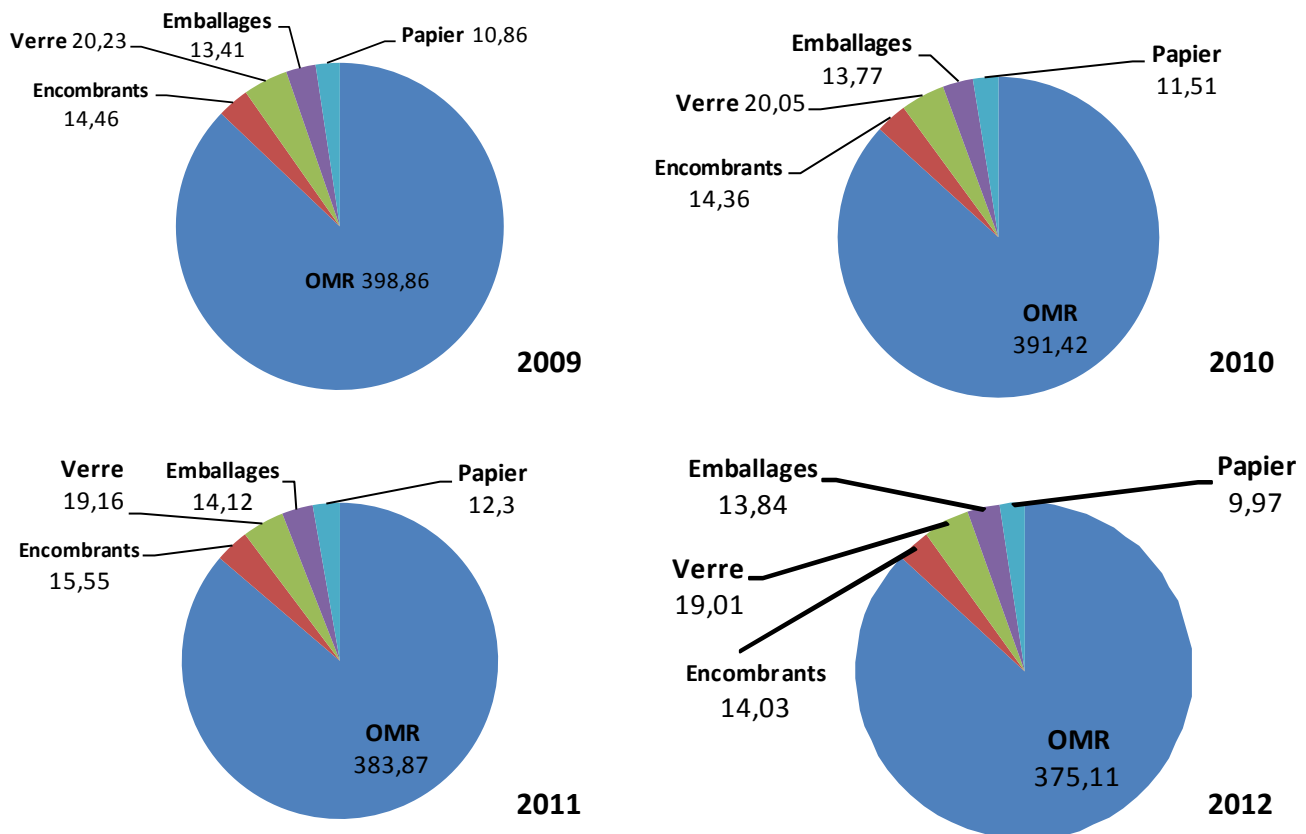
	Ordures Ménagères	Tri sélectif	Total
Remplacement conteneur cassé	201	119	320
Remplacement conteneur volé	17	6	23
Remplacement conteneur brûlé	8	1	9
Couvercle cassé	43	3	46
Roue cassée	23	3	26
Nombre d'interventions	292	132	424

2 – La collecte des déchets

Les ordures ménagères, la collecte sélective, le verre, le papier et les encombrants

Un effectif permanent de 34 personnes, encadré par un chef d'exploitation et par la direction d'AUBINE, a assuré le service de collecte en 2012. A cet effectif s'ajoute des intérimaires (30% en moyenne sur l'année) pour les remplacements.

Tous les calculs du présent rapport sont basés sur la population totale, soit 50 930 habitants, chiffre représentant le plus fidèlement possible la production de déchets.



Evolution du poids collecté de déchets par habitant et par an sur la période 2009–2012 (en kg)

On remarque une baisse globale du tonnage de déchets collectés, variable selon les flux. D'une manière générale, le tonnage collecté a baissé de **501 tonnes** entre 2011 et 2012.

	O.M	Encombrants	Verre	Emballages	Papier	Total
2009	20 167	731	1 023	678	549	23 148
2010	19 791	726	1 014	696	582	22 810
2011	19 409	786	969	714	623	22 501
2012	19 104	715	968	705	508	22 000

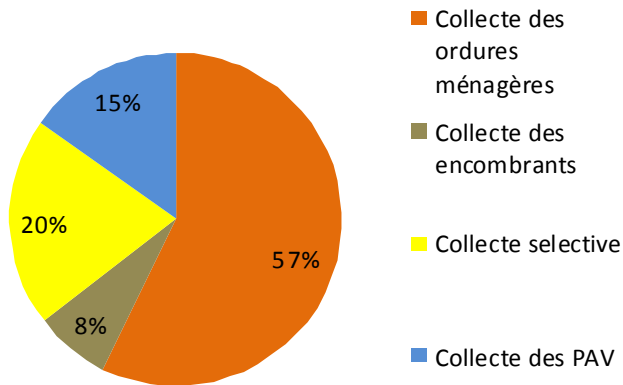
Evolution du tonnage collecté par flux sur la période 2009–2012

Le tonnage des sapins de Noël collecté en 2012 s'élève à **4,52 tonnes**, et le tonnage du papier administratif collecté s'élève à **6,34 tonnes**. Ces deux prestations ont été intégrées au marché de collecte par avenant en date du 22 mai 2012.

Le parc de bennes de collecte

En 2012, le parc utile était composé de 13 bennes de collecte.

Le kilométrage parcouru par l'ensemble des bennes, en augmentation de **2,56%** par rapport à 2011, ressort à **184 914 km** répartis de la façon suivante :



La consommation de gazole pour l'année 2012 s'élève à **128 970 litres**, en diminution de **9,94%** par rapport à 2011, ce qui représente une consommation moyenne **69,7 litres pour 100 km**.

Kilométrage parcouru par type de collecte

3 – Le traitement des déchets

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères du SIRMOTOM sont traitées au Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP) qui a pris effet le 1^{er} août 2011.

L'ancienne UIOM du SIRMOTOM a été déconstruite fin 2012.

Sur l'année 2012, les tonnages du SIRMOTOM traités sur le CVE s'élèvent à 19 561,88 tonnes, et sont en diminution de **1,08%** par rapport à 2011.

Les emballages ménagers et les journaux, revues, magazines

Les emballages et les journaux magazines collectés par la société Aubine sont déchargés sur les quais de transfert du SIRMOTOM situés sur le site du CVE du SYTRADEM, puis transférés par gros porteurs vers le Centre de Tri de Nangis.

Une partie des emballages est directement vidée par la société Aubine sur le Centre de Tri de Nangis en raison de la proximité géographique de certaines zones de collectes avec le centre de tri.

En 2012, **1 212,56** tonnes d’emballages et de journaux magazines ont été collectées et **1 231,62** tonnes ont été triées pour le compte du SIRMOTOM.

La majorité de ces déchets recyclables a été accueillie sur le centre de tri de Nangis. L’autre partie (**53,6 tonnes d’emballages** et **141,6 tonnes de journaux, revues, magazines**) a été traitée sur le centre de tri de Limeil-Brévannes.

L’écart entre les tonnages collectés, réceptionnés et triés s’explique d’une part par les stocks d’emballages et de journaux magazines existants sur les quais de transfert, d’autre part par le stock en attente d’être trié sur le centre de tri.

SIRMOTOM		
	Emballages ménagers	Journaux, revues, magazines
Tonnages collectés	704,68	507,88
Tonnages entrants	680,82	550,8
Taux de refus (caractérisations)	17,47 %	6,21%
Tonnages refus 2012	118,94	34,20
Tonnages sortants 2012	561,88	516,60

Récapitulatif des tonnages entrants et sortants du Centre de Tri

En 2012, un taux de **6,21 %** pour les JRM et **17,47 %** pour les emballages de refus de tri a été constaté, soit une moyenne pondérée aux tonnages de **14,20 %** (153,14 tonnes de refus au total).

Ce ratio est performant par rapport aux ratios habituellement rencontrés sur d’autres centres de tri (à titre indicatif, le taux de refus moyen en 2009 était de 25% sur la région Ile-de-France selon le PREDMA).

Le verre

Les verres sont réceptionnés sur la plate forme de stockage, située sur le site du CVE, rechargés par la société GENERIS pour être transférés par Verallia.

4 – Les déchetteries

Les déchetteries du Syndicat, situées rue des Prés Saint Martin au lieudit les Clomarts à Montereau et Route de Saint Ange à Voulx, sont ouvertes depuis octobre 1999 et leur exploitation a été confiée à la société COVED par marché en date du 1^{er} juin 2009 pour une durée de 5 ans.

Un avenant a été signé en novembre 2011 pour les modifications techniques de réception des gravats et les nouvelles conditions économiques liées au changement de site et de type de traitement de ces gravats.

L'accès est gratuit pour les habitants dans la limite de 52 m³ par an sur présentation d'un badge délivré par les services du SIRMOTOM avec un justificatif de domicile.

La fréquentation

La fréquentation des déchetteries a augmentée de **13,17%** au cours de l'année 2012 avec **16,57%** d'augmentation pour la déchetterie de Montereau et **5,44%** d'augmentation pour la déchetterie de Voulx.

	Montereau	Voulx	TOTAL
Janvier	1 181	417	1 598
Février	1 113	395	1 508
Mars	2 624	992	3 616
Avril	2 259	771	3 030
Mai	3 216	1 218	4 434
Juin	2 897	1 225	4 122
Juillet	3 351	1 448	4 799
Août	3 468	1 603	5 071
Septembre	2 132	981	3 113
Octobre	2 722	860	3 582
Novembre	2 186	917	3 103
Décembre	1 618	643	2 261
TOTAL	28 767	11 470	40 237
En 2011 :	24 677	10 878	35 555
Augmentation	16,57%	5,44%	13,17%



Quantités évacuées

Le tonnage des déchets collecté a augmenté de **4,68%** en 2012, avec + 381,25 tonnes sur la déchetterie de Montereau soit une augmentation de **6,48%** par rapport à 2011 et + 13,50 tonnes, et sur Voulx une augmentation de **0,53%** par rapport à 2011.

Tonnages	Voulx	Montereau	TOTAL
Cartons	28,71	47,94	76,65
Gravats	942,58	2 582,53	3 525,11
Terre		75,78	75,78
Plâtres	379,3	379,3	758,6
Incinérables		421,39	421,39
Tout venant	634,58	1 384,32	2 018,90
Amiante/ciment		17,62	17,62
Ferrailles	45,74	143,4	189,14
Bois classe A	9,68	44,35	54,03
Déchets verts	482,66	1 078,91	1 561,57
Plâtre valorisable		8,62	8,62
DMS	37,37	78,06	115,43
TOTAL	2 560,61	6 262,22	8 822,83
En 2011 :	2547,11	5880,97	8428,08
Augmentation (en tonnes)	13,5	381,25	394,75
Augmentation (en %)	0,53%	6,48%	4,68%

Les apports de déchets des professionnels

Depuis le mois de mars 2011, une tarification est mise en place pour les professionnels accédant aux déchetteries. Courant 2012, le SIRMOTOM a décidé de ne plus facturer les cartons apportés par les professionnels ; ils sont acceptés à titre gracieux. Le système fonctionne très bien en particulier sur la déchetterie de Montereau.

Apport des professionnels		Voulx	Montereau	TOTAL
Bois	m3		25,70	25,70
Cartons	m3	3,25	30,00	33,25
Déchets verts	m3		8,00	8,00
Gravats	m3		84,75	84,75
Plâtre	m3	3,25	27,75	31,00
Tout venants	m3	8,00	130,00	138,00
Ferrailles	m3	0,25	15,25	15,50
Amiante/ciment	m3		0,50	0,50
TOTAL	m3	14,75	322,00	336,75
Huiles	L		56,00	56,00
Emballages vides souillés	L		140,00	140,00
Pateux	L		75,50	75,50
DMS	L		1,00	1,00
Acides et bases	L		12,00	12,00
Piles	L		3,00	3,00
TOTAL	L	0	287,50	287,5
PAV verre	U		4	4
TOTAL	U	0	4	4

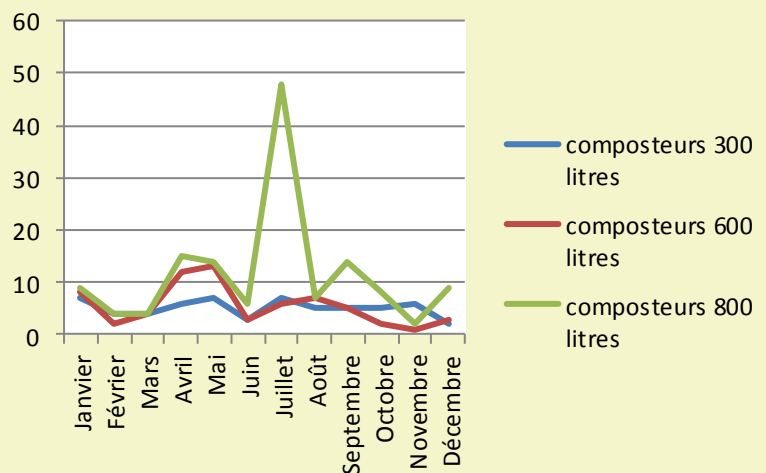


5 – Les services annexes

Distribution de composteurs et formation au compostage

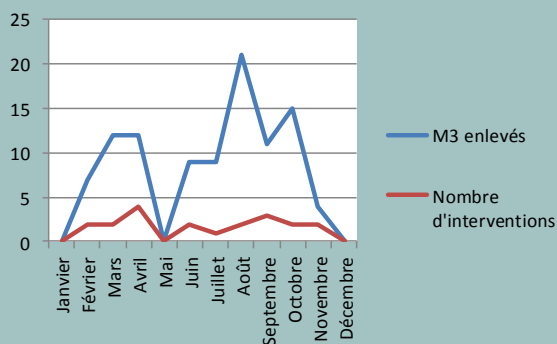
Par marché en date du 14 octobre 2010, le SIRMOTOM a confié :

- ♦ à la société Beauvais Diffusion, la fourniture et la livraison de composteurs individuels,
- ♦ à l'Association d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau (AIP REFON) : la distribution des composteurs aux particuliers et la formation au compostage.



Le service a bien fonctionné en 2012, avec **267 composteurs distribués**.

Collecte des encombrants sur appel téléphonique



Une convention a été signée le 16 octobre 2010 avec l'association AIP REFON pour la collecte des encombrants sur appel téléphonique. Celle-ci intervient moyennant une participation financière de la population de 20 € pour le 1^{er} m³ puis 10 € par m³ supplémentaire.

Le service a fonctionné normalement en 2012 : **55 interventions** de moins qu'en 2011, mais **1 m³** enlevé de plus. Il totalise malgré tout **20 interventions**, et **100 m³** collectés.

Collecte des piles usagées

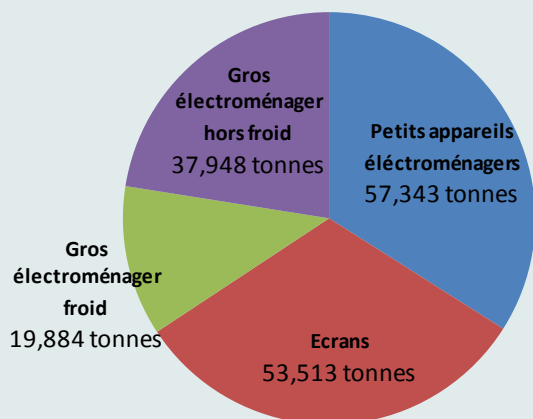


Depuis le 1^{er} janvier 2007, les habitants ont la possibilité de recycler leurs piles usagées en les déposant dans des bornes à piles spécifiques situées notamment dans les 40 mairies des communes qui composent le Syndicat.

Dans le cadre d'une lettre de commande signée le 16 octobre 2010, les bornes à piles sont collectées par l'association AIP REFON, puis récupérées et recyclées par la SMAB à Montereau.

Sur l'année 2012, **8 bornes** ont été collectées (bornes pleines) sur **8 communes** différentes, pour un tonnage d'environ **295 kg**, en diminution de **46%** par rapport à 2011.

Collecte des équipements électriques et électroniques (DEEE) en déchetteries



En février 2007, le SIRMOTOM a signé une convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC chargé de l'enlèvement ou de la reprise pour réemploi, valorisation ou traitement, des D3E collectés sélectivement.

Les déchetteries ont été aménagées pour recevoir ces déchets.

Les DEEE collectés en 2012 représentent **168,688** tonnes, dont **118,512** tonnes sur la déchetterie de Montereau et **50,176** tonnes sur la déchetterie de Voulx.

En 2012, le service a un peu moins bien fonctionné qu'en 2011.

Collecte des textiles

La compétence « collecte des textiles » a été reprise par le SIRMOTOM en 2011. Le syndicat a alors contractualisé avec les deux opérateurs en place, Le Relais et EcoTextile. En 2012, il a également contractualisé avec l'éco-organisme du textile, EcoTLC, et a développé le réseau de collecte. 5 nouveaux points de collecte ont ainsi été installés durant l'année.

En 2012, 96 514 kg de textiles ont été collectés sur les 31 points d'apports volontaires répartis sur le territoire du SIRMOTOM (Eco-Textile : 20 points et le Relais : 11 points).

Ce tonnage est réparti entre les deux opérateurs : Le Relais pour **34 534 kg** et Eco-Textile pour **61 980 kg**.



Fréquentations/utilisations		Evolution 2011/2012
Distribution de composteurs	267 foyers dotés	- 67%
Collecte des DEEE	169 tonnes collectées en déchetterie	- 10%
Collecte des piles	295 kg collectés	- 46%
Collecte des encombrants sur demande	100 m ³ collectés	0%
Collecte des textiles	97 tonnes collectées	

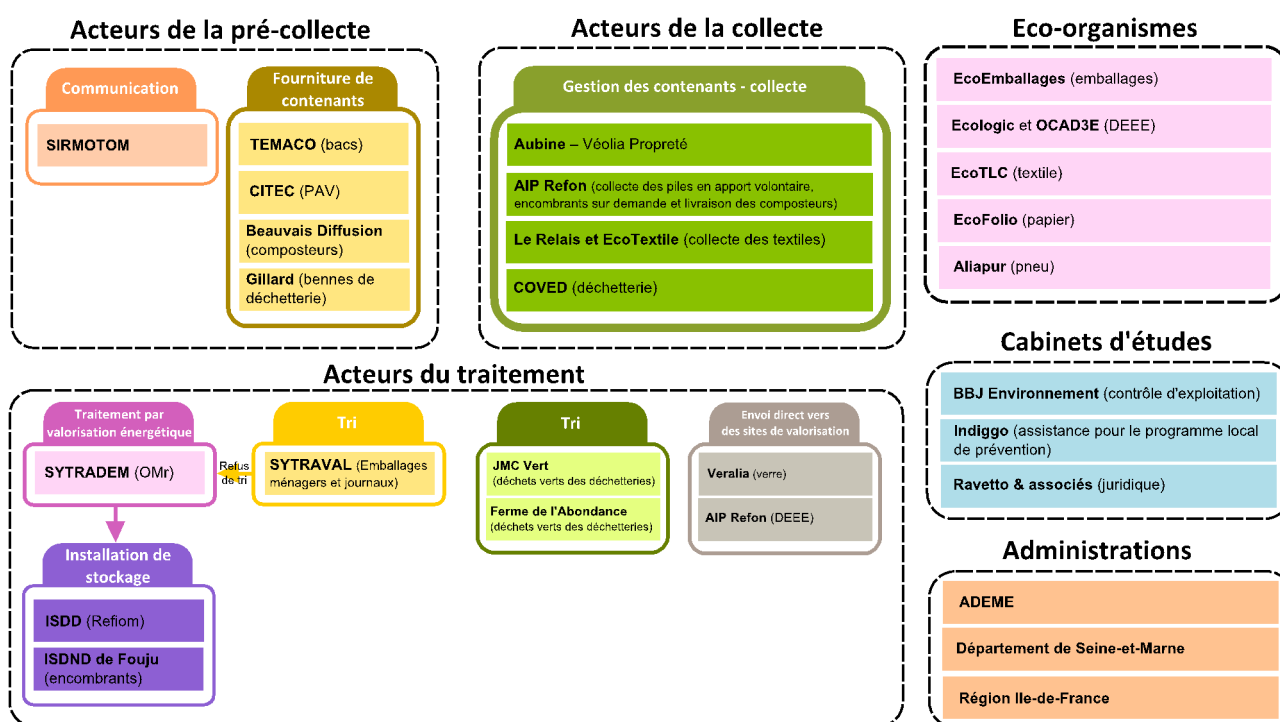
Récapitulatif des composteurs distribués et des tonnages collectés — services annexes

3 Les indicateurs financiers

Une multitude d'acteurs de nature différente intervient dans le processus de gestion des déchets, à différents postes :

- **la précollecte** (processus en amont de la collecte, regroupant notamment les fournisseurs de contenants) ;
- **la collecte** (avec la société Aubine, mais aussi la COVED pour les déchetteries, l'entreprise d'insertion AIP Refon) ;
- **Le traitement** (le SYTRADEM pour ce qui concerne les ordures ménagères et le tri sélectif, les entreprises chargées du traitement spécifique de certains flux importants, comme Verallia ou JMC Vert).

D'autres acteurs apportent leur aide technique ou financière sur des points ou des flux particuliers, comme les éco-organismes, les cabinets d'études ou encore certaines administrations ayant en charge des compétences relatives à l'environnement.



1 – Coût annuel lié au syndicat

Dépenses liées au syndicat

Le SIRMOTOM assure plusieurs missions : le contrôle des prestations de collecte (ordures ménagères, collecte sélective, encombrants, déchetteries...), le suivi budgétaire, la passation des marchés publics, la communication aux usagers, le montage de projets, les comptes rendus d'activités, les renseignements aux usagers... Afin d'assurer ces missions, 8 personnes étaient en service en 2012.

Les dépenses liées au service sont de plusieurs ordres :

- ◆ les **dépenses de personnel**, et les **frais d'administration générale** ;
- ◆ les **prestations des cabinets extérieurs** (d'études ou juridiques) ;
- ◆ les **frais des élus** ;
- ◆ les **frais de reprographie** (impression des documents de communication, des rapports...) ;
- ◆ la **taxe foncière** sur les bâtiments occupés par le syndicat.

En 2012, les frais de personnel s'élèvent à **304 556,22 €**, l'administration générale à **117 920,76 € TTC**, les frais des élus à **30 501,82 € TTC**, les frais de reprographie à **55 751 € TTC** et la taxe foncière à **4 612,00 € TTC**.

Le SIRMOTOM a fait appel à 3 cabinets pour des missions différentes : le cabinet d'études BBJ Environnement pour le contrôle des factures liées à l'exploitation et l'assistance sur divers dossiers (**72 398,40 € TTC**), le cabinet d'études Indiggo pour l'accompagnement au montage du programme local de prévention des déchets (**20 122,70 €**), et le cabinet juridique Ravetto & associés pour l'accompagnement à la conception des marchés, et aux diverses questions juridiques (**34 062,08 €**).

A ces frais administratifs s'ajoutent également les amortissements, liés en grande partie à l'achat de conteneurs et de composteurs. Ces amortissements s'élèvent à **96 345,00 € TTC**.

Le syndicat rembourse également une partie « administration » pour les frais de gestion occasionnés par le SYTRADEM à hauteur de **65 904,74 €** en 2012.

Recettes liées au syndicat

Remboursement du FCTVA

En 2012, le syndicat a reçu deux années de FCTVA (2010 et 2011), calculées en fonction des investissements réalisés les années précédentes. Ce double versement, d'un montant de **405 953,92 €**, est dû au changement de la durée de remboursement de l'Etat, passé de deux ans à 1 an.

Contributions des communes

En 2012, le SIRMOTOM a reçu **7 927 081,41 €** au titre des contributions des communes.

Remboursements divers

Le SIRMOTOM reçoit en complément des remboursements de sources diverses : remboursement de la part du SYTRADEM dans le cadre d'une mise à disposition, des frais d'administration liés, du remboursement des tickets restaurants, du loyer... pour une somme totale de **69 385,55 €**.

2 – Coût annuel lié à la précollecte et à la collecte

Le contrat de collecte a confié à la société Aubine la collecte des déchets, la mise en place des conteneurs dans les foyers, et leur maintenance. Elle assure également l'achat, l'installation et le nettoyage des conteneurs d'apport volontaire, pour un montant total de **2 674 935,31 €**.

Ce montant comprend également la collecte des sapins (**2 621,50 €**) et à la collecte des papiers.

L'expérimentation sur la collecte des papiers administratifs, réalisée par Aubine Moissy Cramayel, a eu un coût de **2 845,45 €**.

Achat des conteneurs et des composteurs

L'achat des contenants est assuré par le SIRMOTOM en direct, qui dispose d'un contrat de fourniture auprès de l'entreprise TEMACO pour les bacs de collecte, et auprès de BEAUVAIS DIFFUSION pour les composteurs.

	Montant en € TTC
Bacs ordures ménagères/collecte sélective	68 279,85
Bacs papier administratif	12 773,28
Composteurs	27 471,52
Bioseaux	1 541,40
Autres : lombricomposteur, ECOVI...	555,40
Total	92 203,79

Les différents postes d'achats du matériel de précollecte

	Nombre de bacs OM	Nombre de bacs CS
750 litres	100	
330 litres	200	
340 litres		150
240 litres	350	350
140 litres	100	200
Total	750	700

*Détail des commandes réalisées en bacs
Ordures Ménagères et Collecte Sélective*

Services annexes

Collecte des encombrants sur demande

Ce service, assuré par l'entreprise d'insertion AIP Refon, est pris en charge financièrement en partie par le SIRMOTOM, avec une participation forfaitaire demandée à l'utilisateur. En 2012, la participation du syndicat s'est montée à **1 346,43 € TTC**.

Collecte des piles

Assuré par l'entreprise d'insertion AIP Refon, ce service a coûté **1 200,28 € TTC** en 2012.

Distribution des composteurs

L'entreprise d'insertion AIP Refon assure la livraison et le montage des composteurs. En 2012, ce service a coûté **9 189,96 €**.

Recettes annuelles liées à la collecte

Les recettes obtenues par le syndicat sont de différentes natures :

- ◆ Les soutiens versés par Eco-Emballages et EcoFolio dans le cadre de la collecte sélective ;
- ◆ La revente des matériaux.

Les recettes liées aux soutiens Eco-Emballages sont de **462 994,19 €**, EcoFolio de **28 586,63 €** et pour la revente de matériaux de **323 929,55 €** soit un total de **815 510,37 €**.

4 - Coût annuel des déchetteries pour le Syndicat

Dépenses liées à l'exploitation des déchetteries

Achats de nouvelles bennes

En 2012, le SIRMOTOM a acheté 10 caissons, en remplacement des caissons usagés sur les déchetteries de Montereau et de Voulx (6 caissons de 30 m³, 3 caissons de 10 m³, et 1 caisson de 30 m³ avec toit coulissant), pour un montant total de **39 276,64 € TTC**.

Rémunération de l'exploitant

L'exploitation des déchetteries est assurée par la COVED, par contrat en date du 1 juin 2009. Celle-ci assure la collecte en haut de quai, la gestion du bas de quai, ainsi que la revente des matériaux, qui vient en déduction du coût total du service. L'exploitant a perçu **911 612,09 €** en 2012.

Annuité d'emprunt des déchetteries

En 2012, les remboursements d'emprunts contractés pour la construction des déchetteries s'élèvent à **18 149,72 €**.

Redevance d'accès aux déchetteries du SMETOM-GEEODE

Afin que les communes limitrophes du SIRMOTOM aient accès à des déchetteries proches de leur domicile, une convention a été passée avec le SMETOM-GEEODE afin de leur garantir l'accès aux déchetteries de Bray-sur-Seine, de Donnemarie-Dontilly et de Nangis. Le montant de la contribution s'élève à **139 461,30 €** en 2012.

Recettes liées à l'exploitation des déchetteries

Aides OCAD3E

Le SIRMOTOM a contractualisé avec l'Eco-organisme OCAD3E chargé de la filière « responsabilité élargie du producteur » pour le flux des déchets électriques et électroniques (DEEE). Cet organisme organise la collecte des DEEE en déchetteries, et verse des soutiens en fonction du tonnage collecté. En 2012, ce soutien se monte à **13 827,58 €**.

Facturation des apports des professionnels en déchetterie

Depuis 2011, les apports réalisés par les professionnels en déchetterie sont tarifés au coût de leur collecte et de leur traitement. En 2012, cette tarification a engendré une recette de **8 909,11 €**.

5—Coût annuel lié au traitement

Transfert et tri des collectes sélectives

Rémunération du Centre de Tri de Nangis

Le SYTRAVAL, régie autonome qui assure l'exploitation du centre de tri de Nangis a perçu en 2012, pour le SIRMOTOM et au travers du SYTRADEM **485 457,72 € T.T.C.**



Cette rémunération couvre le tri des journaux magazines, des emballages ménagers légers, ainsi que les annuités d'emprunt engagées pour la construction du centre de tri.

Le transfert de la collecte sélective

Le transfert des emballages et des journaux magazines depuis les quais de transfert de Montereau jusqu'au Centre de Tri de Nangis est assuré par la société MAUFFREY, et représente un montant de **23 980,37 € T.T.C.**

Traitement des ordures ménagères

Rémunération de SOVALEM

En 2012, SOVALEM a perçu du SIRMOTOM, par le biais du SYTRADEM, **658 687,72 € T.T.C.**

Cette rémunération couvre le fonctionnement du CVE (partie forfaitaire et proportionnelle de la rémunération), la plus value pour le transport fluvial des mâchefers.

Remboursement des intérêts d'emprunt du CVE

Le SIRMOTOM a versé au SYTRADEM **1 218 965,15 €** afin de rembourser les annuités d'emprunt engagées pour la construction du Centre de Valorisation Energétique de Montereau.

Remboursement de la partie du site du CVE appartenant au SIRMOTOM

Le SIRMOTOM possède un certain nombre de bâtiments construits récemment (quai de transfert, bâtiment de collecte, etc), dont une partie reste encore à rembourser. En 2012, le montant de ces remboursements s'élève à **99 843,15 €**.

En 2012, le syndicat a également procédé au désamiantage du four de son ancienne usine d'incinération des ordures ménagères, pour un montant de **84 114,92 €**.



Conclusion générale

Technique

Collecte et Conteneurisation

L'exercice 2012 a été marqué principalement par une diminution de l'ensemble des tonnages collectés par rapport à 2011, notamment pour les journaux magazines (-18,45%) et les encombrants (-9,05%).

Collecte	Tonnage de déchets collectés	Evolution 2011/2012	Ratio par habitant
Ordures ménagères	19104,40	-1,57%	375,11 kg/an/hab
Collecte sélective	704,68	-1,31%	13,84 kg/an/hab
Verre	968,22	-0,10%	19,01 kg/an/hab
Revue, journaux, magazines	507,88	-18,45%	9,97 kg/an/hab
Encombrants	714,65	-9,05%	14,03 kg/an/hab
Sapins	4,52	-	0,09 kg/an/hab
Papier administratif	6,34	-	0,12 kg/an/hab

Tri des collectes sélectives

Le service de tri des collectes sélectives ne s'est pas déroulé dans de bonnes conditions en 2012, dû à des détournements importants sur le Centre de Tri de Limeil-Brévannes. Dans un même temps, le taux de refus constaté lors des caractérisations reste en dessous de la moyenne régionale.

CVE

En 2012, le service de traitement des déchets du SIRMOTOM s'est déroulé dans de très bonnes conditions sur le nouveau CVE du SYTRADEM.

Déchetteries

Le service de collecte des déchets au sein des déchetteries du SIRMOTOM s'est déroulé dans de bonnes conditions en 2012.

Les tonnages et la fréquentation sont en augmentation par rapport à 2011, malgré l'ouverture d'une déchetterie industrielle privée, et la mise en service de la gestion informatisée des artisans sur les déchetteries du SIRMOTOM.

Collecte	Tonnage de déchets collectés	Evolution 2011/2012	Ratio par habitant
Déchetterie	8823	+ 5,00%	173 kg/an/hab

Coûts liés au Syndicat

Coûts liés au syndicat	Coût TTC 802 174,72 €	Coût par € habitant
Frais de personnel	304 556,22 €	
Administration générale	117 920,76 €	
Frais des élus	30 501,82 €	
Cabinet d'études BBJ Environnement	72 398,40 €	
Cabinet d'études Inddigo	20 122,70 €	
Cabinet Ravetto & associés	34 062,08 €	- 15,75
Frais d'administration générale - SYTRADEM	65 904,74 €	
Frais de reprographie	55 751,00 €	
Taxe foncière	4 612,00 €	
Amortissements	96 345,00 €	
Recettes liées au syndicat	8 402 420,88 €	
FCTVA 2011 - 2012	405 953,92 €	
Contribution des communes	7 927 081,41 €	+ 164,98
Remboursements divers	69 385,55 €	

Coûts liés à la précollecte et à la collecte

Coûts liés à la précollecte et collecte	2 802 760,38 €	Coût par € habitant
Achat de conteneurs OM/CS (payés en 2012)	49 862,19 €	
Achat de conteneurs OM/CS (2012 payés en 2013)	18 417,66 €	
Achat de conteneurs papier	12 773,28 €	
Composteurs + bioseaux	29 012,92 €	
Divers compostage	555,40 €	
Collecte et conteneurisation	2 674 935,31 €	- 55,03
<i>Dont Collecte des sapins</i>	<i>2 621,50 €</i>	
Collecte des papiers (expérimentation)	2 845,45 €	
Collecte des encombrants sur demande (payés en 2012)	1 096,43 €	
Collecte des encombrants sur demande (2012 payés en 2013)	250,00 €	
Collecte des piles (payés en 2012)	1 200,28 €	
Distribution des composteurs	9 189,96 €	
Recettes liées à la précollecte et collecte	815 510,37 €	
Soutiens Eco-Emballages (encaissés sur 2012)	371 559,26 €	
Soutiens Eco-Emballages (T4 2012 encaissé sur 2013)	91 434,93 €	
Soutiens EcoFolio (solde 2010 encaissé sur 2012)	28 586,63 €	+ 16,01
Revente des matériaux (encaissés sur 2012)	172 815,50 €	
Revente des matériaux (2012 encaissés sur 2013)	151 114,05 €	

Coûts liés aux déchetteries

Coûts des déchetteries	1 109 447,42	€	Coût par habitant
Achat de nouvelles bennes	39 276,64	€	
Rémunération de l'exploitant	911 612,09	€	- 21,77
Annuité d'emprunt	18 149,72	€	
Redevance d'accès - déchetteries du SMETOM-GEEODE	139 461,30	€	
Recettes des déchetteries	22 736,69	€	
Aides OCAD3E (encaissées sur 2012)	11 987,86	€	
Aides OCAD3E (2012 encaissées sur 2013)	1 839,72	€	+ 0,45
Facturation des professionnels	8 909,11	€	

Coûts liés au transfert et au tri des collectes sélectives

Coûts de transfert et de tri des collectes sélectives	509 438,09	€	Coût par habitant
Rémunération de SYTRAVAL (exploitation + emprunt)	485 457,72	€	- 10,00
Transfert	23 980,37	€	

Coûts liés au traitement des ordures

Traitement des ordures ménagères	2 426 122,17	€	Coût par habitant
Désamiantage four - UIOM	84 114,92	€	
Paiement construction des bâtiments SIRMOTOM	99 843,15	€	- 40,48
Rémunération de SOVALEM	658 687,72	€	
Remboursement des intérêts d'emprunt du CVE	1 218 965,15	€	

Synthèse globale par habitant

Budget prévisionnel	155,65 €/an/habitant
Dépenses réalisées	143,03 €/an/habitant
Recettes réalisées	181,44 €/an/habitant